

donne bien l'image de la vie. Aucune autre, ne l'égale en cela. L'âme — esprit et caractère — est un cavalier qui chevauche le corps, animal plus fort que lui et à la merci duquel il se trouverait s'il ne le maniait avec un art suffisant pour diriger et dompter cette force. Il faut que le cavalier prenne du plaisir à sa besogne, qu'il soit confiant, persévérant et souple, bien en équilibre et résolu à ne pas se laisser désarçonner ou du moins à se relever aussitôt pour sauter de nouveau en selle. Il faut encore qu'il ait la main légère et qu'il ne procède jamais par à coups, qu'il gradue habilement les obstacles et veille avec intelligence et zèle sur la santé de sa monture ; qu'à l'occasion il sache la flatter, lui rendre la main ou la tenir habilement en haleine; qu'enfin, lorsqu'un effort exceptionnel s'impose, il n'hésite pas à se servir de la cravache et de l'éperon. Quel beau manuel de morale écrirait un écuyer consommé s'il remplaçait seulement, dans la série de ses préceptes, les termes de cheval et de cavalier par ceux de corps et d'âme. Et ne voyons-nous pas tous les jours les accidents que causent, aussi bien sur les pistes immatérielles de la vie qu'à travers les champs et les halliers véritables, la poltronnerie des uns et la brutalité des autres? Combien ont été emballés et jetés bas ou sont restés démontés pour n'avoir pas su doser à propos leurs exigences de cavaliers, pour avoir laissé leur bête s'émanciper ou pour n'avoir pas su la ménager à temps... Il se trouvera peut-être une fois un professeur de philosophie amateur d'équitation qui voudra traiter ce beau sujet en manière de discours de distribution de prix. Qu'on nous excuse de lui en avoir signalé ici l'intérêt.

PARTIE OFFICIELLE

BULLETIN DU COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE

Le président du Comité International Olympique a reçu la lettre suivante en réponse à celle dont nous avons fait mention dernièrement :

« Government House,
Ottawa.

« Monsieur le Baron.

« Je suis chargé par Son Excellence le Gouverneur général d'accuser réception de votre lettre du 30 mai dernier.

« Le Gouverneur général considère que les honneurs rendus à Sherring par les Canadiens ne sont rien de plus qu'un témoignage d'appréciation du grand triomphe remporté par un de leurs compatriotes aux Jeux olympiques internationaux modernes dont vous êtes le distingue fondateur.

« Son Excellence ne peut rien faire pour empêcher les citoyens de ce libre pays de fêter Sherring de la manière qu'ils croiront convenable ; il n'est pas non plus désirable qu'elle fasse aucune démarche en ce sens. D'après ce que Son Excellence a été à même de voir, rien n'a été fait au Canada, dans cette affaire, qui soit de nature à avilir en aucune façon cet excellent esprit sportif pour lequel, Monsieur, vous avez tant fait; et lord Grey ne peut s'empêcher de penser que l'on a dû faire parvenir à Paris des rapports exagérés des manifestations de bienvenue avec lesquels les Canadiens ont accueilli l'athlète Sherring.

« Veuillez accepter, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« *Le colonel, secrétaire-général,*

« J. HANBURY WILLIAMS. »



On s'est ému en France et étonné ailleurs de certains articles publiés dans les journaux transatlantiques et d'après lesquels, sans tenir compte du classement officiel établi et proclamé par le jury, le premier rang aux Jeux Olympiques d'Athènes aurait appartenu à l'équipe américaine. Ce résultat aurait été communiqué aux Etats-Unis par le délégué américain lui-même. Nous sommes autorisés à dire que le chef de l'Etat et l'ambassadeur de France, en présence de ces faits, ont écrit de Washington au président du Comité International Olympique pour se renseigner auprès de lui. Le mot de l'énigme s'est enfin découvert par la publication dans une des principales revues de New-York d'un article sur les Jeux olympiques dans lequel se trouve affirmée cette thèse singulière que les olympiades modernes se composent de deux parties : les Jeux olympiques *proprement dits*, c'est-à-dire les « athletic sports » (courses à pied et sauts) et puis les « autres sports » (escrime, tir, natation, aviron, etc...) Evidemment, en envisageant les choses de cette façon, les Américains ont triomphé dans les Jeux olympiques proprement dits, mais rien n'autorise qui que ce soit à distin-

guer de la sorte entre les concours qui composent l'olympiade. Ils sont tous sur le même rang et l'on n'aperçoit pas pour quel motif la gymnastique, les sports nautiques et l'escrime devraient baisser pavillon devant la course à pied et être considérés comme des exercices d'un ordre inférieur. Cela est contraire à la tradition antique, laquelle dès le début admit la boxe et, plus tard, le sport hippique et cela est, en tous les cas, contraire aux règlements en vigueur de nos jours. Il est donc inadmissible que l'on se permette, sous quelque prétexte que ce soit, de modifier le classement établi par le jury d'Athènes et qui demeure le seul légal et le seul exact.